

**DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE****SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONE****ARRONDISSEMENT DE NANTUA****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL****N° 25C06**

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président

M. RONZON

Membres présents :**MMES LOUBET V., DUBARE M., AURELLE F., BILLOT C., SECRET M., DULLAART R., REMILLON R., LASSUS A., VIVIAND F., ZAMPARO J. MM. MUNIER D., CHANEL M., SUSINI G., FILLION JP.** (suppléant de M. THOMASSET G.), PRUD'HOMME J., RAVOT E., COMTET L., GEORGES E., LAKS N., LAVERRIERE JC., SOULAT JL., L. GILET (suppléant de MME MEYNET F.), ROPHILLE P., SAUGE P., ARNOULD R., DUJOURD'HUI G., JF. BOSSON, TRANCHANT Y.**Membres ayant donné
procuration :**MME. LAVOREL J. à M. LAKS N.
MME PHILIPPOT D. à M. TRANCHANT Y.
M. ALLIOD C. à M. MUNIER D.
M. DUBOUT J. à MME LOUBET V.
M. SAUVAGET P. à MME REMILLON R.
M. DOLDO D. à MME VIVIAND F.
M. BONNET P. à M. BOSSON JF.**Membres absents excusés :**

Sans objet.

Membres absents :MMES RALL S., SERRE A., ROSSAT-MIGNOT I., PLAGNAT P., VEYRAT A.
MM. MASSON D., VAREYON J., VAILLOUD D., CLERC D., BOTTERI M., BELMAS JP., CLEVY Y.**Membres en exercice :**

48

Quorum :

25

Présents :

29

Votants :

36

Date de la convocation :

07 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. MUNIER D.

Objet de la délibération :**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR 2025 –
BUDGET GENERAL**

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-31,

Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 13 mars 2025,

Monsieur le Président demande au Comité syndical d'approuver le Budget général primitif 2025 présenté équilibré à :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	553 230,00 €	553 230,00 €
INVESTISSEMENT	151 162,74 €	151 162,74 €
TOTAL	704 392,74 €	704 392,74 €

LE COMITE SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Budget primitif pour 2025 du Budget général présenté (voir le document complet en annexe), équilibré à :

- **553 230 euros en section de fonctionnement ;**
- **151 162,74 euros en section d'investissement.**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le recours gracieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Accusé de réception en préfecture
08/12/25 7401620-20250320-25C06-52
Date de réception préfecture : 25/03/2025